


COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 septembre 2022
Nombre de Conseillers :
En exercice : 36
Quorum : 19
Présents : 27
Représentés : 8
Absents : 9

L'an deux mille vingt-deux, le 27 septembre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 21 septembre 2022, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Mme Corinne DUDU, M. Renaud DUMAY, M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Carole FAUVETTE, M. Paul FERRÉ, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, Mme Sabrina MOUCHETTE, Mme Marianne MORSLI, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN

Étaient absents : M. Bernard ALBAN (pouvoir à M. Philippe PROST), Mme Nathalie BISIGNANO, Mme Fabienne GIMARET (pouvoir à M. Thierry MICHAL), Mme Christelle PAGET (pouvoir à M. Gaëtan FAUVAIN), M. Benoît PEIGNÉ (pouvoir à Mme Catherine GUTIERREZ), Mme Magalie PEZZOTTA (pouvoir à M. Renaud DUMAY), M. Denis SAUJOT (pouvoir à Mme Carole FAUVETTE), Mme Anne TURREL (pouvoir à M. Paul FERRÉ), M. Dominique VIOT (pouvoir à Mme Marianne MORSLI),

Secrétaire de séance : Mme Marianne MORSLI

N°2022/09/27/11 – Autorisation de signer un avenant n°1 au lot n° 1 du marché de travaux AMENAGEMENTS D'EQUIPEMENTS SPORTIFS EXTERIEURS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique 2019, notamment les articles R2123-1-1°, R2123-4 et R2123-5 (procédures adaptées),

Vu la délibération n°2022/05/31/04 du 31 mai 2022 autorisant le Président à signer les lots n°1 et 2 du marché de travaux pour l'aménagement d'équipements sportifs extérieurs,

M. Jean-Pierre CHAMPION, Vice-Président, propose au Conseil communautaire d'autoriser la signature d'un avenant au lot n°1 du marché de travaux qui porte sur l'aménagement de deux pistes d'athlétisme situées sur les communes de Montceaux et de Saint-Didier-sur-Chalaronne,

Cet avenant est nécessaire afin d'adapter les travaux initiaux d'aménagements au regard de l'évolution du chantier sur le site de Saint-Didier-sur-Chalaronne, correspondant à l'exécution de la tranche ferme du lot n°1.

Les modifications portent essentiellement sur l'adaptation des réseaux d'assainissement qui ont conduit à des quantités différentes de drains, tuyaux et caniveaux, à supprimer un cercle de lancer et des caniveaux récupérateurs de sable autour de la fosse de saut, à modifier les linéaires des clôtures en raison de l'obligation de clore le bassin créé, et à mettre en place des soubassements pour assurer une meilleure liaison avec l'extérieur.

L'ensemble des plus et moins-values figurent dans le tableau joint au présent avenant.

Pour rappel, le lot n°1 comprend une tranche ferme et 3 tranches optionnelles, décomposées comme suit :

LOT 1	DESIGNATION	Montant HT	Affermissement de la tranche optionnelle
Tranche ferme	Création d'une piste d'athlétisme à St Didier sur Chalaronne	517 220,00 € HT	/
Tranche optionnelle 1	Eclairage de la piste d'athlétisme à St Didier sur Chalaronne		Tranche non affermie
Tranche optionnelle 1.1	Génie civil	25 085,60 €	
Tranche optionnelle 1.2	Equipements et raccordements	79 261,50 €	
Tranche optionnelle 2	Création d'un plateau sportif polyvalent à Montceaux	529 755,60 €	Tranche non encore affermie à ce jour
Tranche optionnelle 3	Eclairage du plateau sportif polyvalent à Montceaux		Tranche non affermie
Tranche optionnelle 3.1	Génie civil	23 992,10 €	
Tranche optionnelle 3.2	Equipements et raccordements	72 349,70 €	

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Reçu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le



ID : 001-200070118-20220927-DEL_22_09_27_11-DE

**Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président à signer un avenant n°1 à la tranche ferme du lot n°1 du marché de travaux

Lot n°	Désignation	Attributaire	Tranche	Montant initial H.T.	Montant H.T. avenant n°1	NOUVEAU MONTANT H.T.	% d'écart
1	AMENAGEMENT DE DEUX PISTES D'ATHLETISME SITUEES SUR LES COMMUNES DE MONTCEAUX ET DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE	PARCS ET SPORTS SCOP SA	Tranche ferme - Création d'une piste d'athlétisme à St Didier sur Chalaronne	517 220,00 €	- 10 203,17 €	507 016,83 €	- 1,97%

PRECISE que le montant global du marché de travaux pour les 2 lots (tranches fermes, dont lot n°2 qui porte sur l'aménagement d'un skate Park) est ainsi porté à 609 016,83 € HT (soit 730 820,20 € TTC), soit une diminution de -1,65% par rapport au montant initial.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 27 septembre 2022

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
De la publication sur le site internet le
Et de la notification le
Le Président, Jean-Claude DESCHIZEAUX